

Code de conduite des fournisseurs



Introduction

Nos fournisseurs sont d'une grande importance pour nous. Notre aspiration est d'aligner la coopération avec nos fournisseurs sur des principes éthiques, de créer de la valeur ensemble et de répondre conjointement aux exigences de nos clients et parties prenantes. Des pratiques commerciales durables et responsables en constituent le fondement. Ainsi, ces aspects et leur amélioration continue font l'objet de notre sélection et de notre développement de fournisseurs.

Ce document décrit les exigences minimales de Gerresheimer pour ses fournisseurs dans les domaines de l'éthique, des conditions de travail et des droits de l'homme, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des systèmes de gestion connexes.

Les principes éthiques énoncés dans le présent document sont fondés sur les dix principes de l'initiative Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.

Dietmar Siemssen
CEO

Dr. Bernd Metzner
CFO

Dr. Lukas Burkhardt
Member of the
Management Board

Systeme de gestion et gouvernance



Les fournisseurs doivent ...

- ... opérer dans le respect total de toutes les lois, règles et réglementations applicables,
- ... mettre en place des mécanismes et/ou systèmes pour déterminer et gérer les risques dans tous les domaines abordés par ce document,
- ... s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux attentes de ce document en utilisant des systèmes de gestion appropriés, y compris des politiques, des objectifs, des processus, des formations et des ressources qui reflètent de manière appropriée les impacts et les opportunités de l'organisation,
- ... intégrer les principes dans une approche d'amélioration continue qui identifie les déficiences et améliore les performances au fil du temps,
- ... intégrer, communiquer et appliquer ces principes, dans leurs propres opérations, ainsi qu'envers leurs partenaires de leur chaîne d'approvisionnement,
- ... encourager tous les employés à signaler les préoccupations ou les activités illégales sur le lieu de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent enquêter et prendre des mesures correctives si nécessaire.



Principes clés

Les fournisseurs sont des personnes ou des organisations qui fournissent des services, des matières premières, des composants, des produits finis ou d'autres produits à Gerresheimer et à ses filiales, sociétés affiliées et divisions.

Ces principes ne sont pas destinés à remplacer, à supplanter ou à entrer en conflit avec toute exigence légale ou réglementaire applicable ou toute obligation contractuelle avec Gerresheimer et ses filiales, sociétés affiliées et divisions. Il appartient à chaque fournisseur de déterminer comment respecter et démontrer la conformité aux principes et aux normes énoncés dans le présent Code de Conduite. Lorsqu'ils sont contractuellement spécifiés, Gerresheimer conserve des droits d'audit et d'inspection pour vérifier cette conformité.

Dans le cadre de la sélection initiale de nouveaux fournisseurs, mais aussi de la requalification de ceux existants, Gerresheimer cherche à s'assurer du respect du présent Code de Conduite en demandant à ses fournisseurs de remplir un questionnaire d'auto-évaluation. Gerresheimer peut rechercher une assurance supplémentaire de conformité en demandant d'effectuer une visite chez le fournisseur ou partenaire commercial.



Éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité. Les éléments d'éthique comprennent :

Intégrité commerciale et concurrence loyale

Toute corruption, extorsion et détournement de fonds sont interdits. Les fournisseurs ne doivent pas payer ou accepter des subornations ou participer à d'autres incitations illégales dans le cadre de relations commerciales ou gouvernementales. Les fournisseurs doivent mener leurs activités dans le respect d'une concurrence loyale et vigoureuse et en conformité avec toutes les lois antitrust applicables. Les fournisseurs doivent employer des pratiques commerciales loyales, y compris une publicité précise et véridique.

Approvisionnement responsable en minéraux

Tous les fournisseurs qui livrent à Gerresheimer des minerais tels que l'étain, le tungstène, le coltan ou de l'or (appelés "minerais de conflit") ou leurs dérivés à Gerresheimer ou les utilisent dans un produit fabriqué pour Gerresheimer, sont tenus d'exercer une vigilance particulière sur la source des matières premières critiques.

Les fournisseurs sont en outre tenus de fournir des preuves documentaires attestant que toutes les matières premières qu'ils se procurent ne proviennent pas de zones de conflits et qu'ils n'obtiennent ni ne traitent de métaux provenant de régions critiques.

Vie privée

Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et n'en faire qu'un usage approprié, afin de garantir la protection des droits à la vie privée de l'entreprise et des travailleurs.



Travail et droits de l'homme

Les fournisseurs doivent s'engager à faire respecter les droits de l'homme, qui comprennent les droits du travail et autres droits, et à traiter les personnes avec dignité et respect. Les éléments relatifs au travail comprennent :

Emploi librement choisi

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail forcé, à la servitude pour dettes, à l'engagement involontaire de personnes incarcérées ou non.

Le travail des enfants et des jeunes travailleurs

Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants. L'emploi de jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne doit se faire que pour des travaux non dangereux et lorsque les jeunes travailleurs ont dépassé l'âge légal d'embauche du pays ou l'âge fixé pour la fin de la scolarité obligatoire.

Non-discrimination

Les fournisseurs doivent offrir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination. La discrimination pour des raisons telles que la couleur de peau, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la nationalité, l'origine ou statut social, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance syndicale ou l'état civil n'est pas tolérée.

Traitement équitable

Les fournisseurs doivent fournir un lieu de travail exempt de tout traitement dur et inhumain, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la coercition mentale ou physique ou la violence verbale à l'égard des travailleurs, ainsi que toute menace d'un tel traitement.

Salaires, avantages et heures de travail

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages obligatoires. Les fournisseurs doivent communiquer au travailleur la base sur laquelle il est rémunéré en temps opportun. Les fournisseurs sont également tenus de communiquer au travailleur si des heures supplémentaires sont nécessaires et le salaire à verser pour ces heures supplémentaires.

Liberté d'association

Une communication ouverte et un engagement direct avec les travailleurs pour résoudre les problèmes liés aux conditions de travail et à la rémunération sont encouragés. Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, tels qu'énoncés dans les lois locales, de s'associer librement, d'adhérer ou non à des syndicats, de chercher à être représentés et de rejoindre des conseils de travailleurs. Les travailleurs doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Communautés locales

Les fournisseurs doivent respecter les communautés dans lesquelles ils travaillent, en prenant au sérieux leurs préoccupations et en évitant de porter atteinte à leur santé et à leurs moyens de subsistance, tout en protégeant l'environnement. Les fournisseurs sont encouragés à s'engager auprès de leurs communautés locales.



Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr et sain, y compris pour tout logement fourni par l'entreprise. Les éléments de santé et de sécurité comprennent :

Protection de la santé des travailleurs

Les fournisseurs doivent protéger les travailleurs contre la surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques, contre les tâches physiquement exigeantes sur le lieu de travail et dans tout lieu de vie fourni par l'entreprise, conformément aux exigences légales applicables.

Les fournisseurs doivent fournir à leurs employés tous les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires.

Sécurité des processus et des installations

Les fournisseurs doivent avoir des programmes en place pour s'assurer que les lieux et processus de production sont conformes aux exigences légales applicables en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Les fournisseurs doivent s'efforcer d'identifier et d'éliminer les risques impactant la santé et la sécurité, et d'améliorer continuellement les conditions sur le lieu de travail afin de garantir et de protéger la santé et la sécurité.

Préparation et réponse aux situations d'urgence

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans tout lieu de vie fourni par l'entreprise et minimiser leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures de réponse.

Informations sur les risques

Des informations de sécurité relatives aux matières dangereuses doivent être disponibles pour éduquer, former et protéger les travailleurs contre les dangers.



Environnement

Les fournisseurs doivent opérer de manière responsable et efficace sur le plan environnemental, et ils doivent minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les fournisseurs sont encouragés à préserver les ressources naturelles, à éviter l'utilisation de matières dangereuses dans la mesure du possible et à s'engager dans des activités de réutilisation et de recyclage. Les éléments environnementaux comprennent :

Autorisations environnementales

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Tous les permis, licences, enregistrements d'informations et restrictions environnementaux requis doivent être obtenus, et leurs exigences opérationnelles et d'information respectées.

- California Cleaning Product Right to Know Act
- U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA)
- Global Harmonisation System (GHS)

Produits chimiques préoccupants / Conformité des matériaux

Les fournisseurs doivent disposer de systèmes adéquats pour identifier et divulguer sur demande à Gerresheimer tous les produits chimiques présents dans leurs produits et sous-composants et répondre aux exigences qui sont réglementées par le gouvernement et/ou les autorités compétentes dans les régions dans lesquelles ils sont utilisés.

Les réglementations sur les produits chimiques préoccupants/la divulgation peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- E.U. Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals (REACH) Regulation
- E.U. Restriction of Hazardous Substances (RoHS) Directive
- Section 1502 of the U.S. Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010 'Conflict Minerals'
- E.U. Biocidal Product Regulation (BPR)
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act 1986 (Cal Prop 65)

Déchets et émissions

Les fournisseurs doivent avoir des systèmes en place pour garantir la sécurité de la manipulation, du déplacement, du stockage, du recyclage, de la réutilisation ou de la gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Tous les déchets, eaux usées ou émissions susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé humaine ou environnementale doivent être de manière appropriée gérés, contrôlés et traités avant d'être rejetés dans l'environnement.

Déversements et rejets

Les fournisseurs doivent avoir des systèmes en place pour prévenir et atténuer les déversements et les rejets accidentels dans l'environnement.



Faire part de ses préoccupations

Les fournisseurs qui pensent qu'un employé de Gerresheimer, ou toute personne agissant au nom de Gerresheimer, s'est engagé dans une conduite illégale ou autrement inappropriée, doivent signaler le problème rapidement à Gerresheimer. En outre, toute personne ou organisation, qui sait ou soupçonne qu'un fournisseur de Gerresheimer, ou toute personne agissant en son nom, s'est engagé dans des activités qui violent ce code de conduite, doit en parler à [Whistleblowing system - Gerresheimer AG](#) pour signaler ses préoccupations à Gerresheimer.

Le code de conduite des fournisseurs de Gerresheimer a été adopté par sa direction le 11 juillet 2022 et est entré en vigueur le même jour.

Informations de contact

Publié par :

Gerresheimer AG
Klaus-Bungert-Straße 4
40468 Düsseldorf, Allemagne

2022

Pour toute question, veuillez contacter :

Group EHS, CSR, OPEX
Courriel : group_sustainability@gerresheimer.com
www.gerresheimer.com

Cette norme est disponible en plusieurs versions linguistiques ; en cas de divergence ou d'ambiguïté, la version anglaise prévaut.

09/2022